

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3965

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Chemin des Herminières - Requalification de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Serres

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3965**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Francheville

objet : **Chemin des Hermières - Requalification de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2674 du 9 janvier 2012, le Conseil a approuvé l'inscription de l'opération "Francheville - chemin des Hermières" à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Le projet est inscrit dans le cadre de la politique C13 - Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité", programme P09. Il correspond à la requalification d'une voirie de desserte étroite (5 mètres) bordée de lotissements reliant le chemin des Ifs à la Grande Rue. Un tronçon de 250 mètres linéaires reste à requalifier. La construction récente de plusieurs copropriétés nécessite un aménagement de voirie adapté aux différents usagers de celui-ci (véhicules et piétons). En effet, les flux véhicules à destination de ces copropriétés sont importants et la relative étroitesse actuelle du chemin ne permet pas de garantir une sécurité optimale. Par ailleurs, il convient de mettre en conformité les cheminements piétons le long du chemin des Hermières et de garantir une accessibilité personnes à mobilité réduite (PMR) à l'ensemble des usagers.

Le tronçon du chemin des Hermières restant à requalifier correspond à une voie de desserte bordée de lotissements. Le plan local d'urbanisme (PLU) a prévu le long de cet axe un emplacement réservé permettant un élargissement de 12 mètres.

Actuellement, ce chemin est constitué par une chaussée relativement étroite bordée à l'est par un trottoir étroit en mauvais état et à l'ouest par des accotements en partie enherbés et arborés. La faible accessibilité piétonne pose des problèmes de sécurité qu'il convient de résorber par un réaménagement global.

Cette opération vise les objectifs suivants :

- sécuriser les trajets notamment piétons,
- mise en accessibilité répondant aux normes PMR,
- prise en compte de la problématique des eaux pluviales,
- améliorer la qualité de l'espace public.

Le montant des dépenses estimées pour le projet est le suivant :

- études : 50 000 € TTC. Il s'agit de la mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), des sondages de sols et des levés topographiques,
- acquisitions foncières : 100 000 € TTC,
- travaux : 1 100 000 € TTC,

soit un coût global de l'opération estimé à 1 250 000 € TTC.

Les études et les acquisitions foncières ont fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 150 000 € par délibération n° 2012-3039 du Conseil du 25 juin 2012.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme sur le budget principal concerne la réalisation des travaux d'un montant de 1 100 000 € TTC.

Pour une surface réaménagée de 3 000 mètres carrés, le ratio estimé est de 365 € TTC au mètre carré pour les travaux de voirie, d'ouvrages d'art, d'eaux pluviales et de démolition.

Le calendrier prévisionnel porte sur la période de septembre 2013 à septembre 2014.

Il est décidé que la Communauté urbaine finance entièrement les travaux sur son domaine de compétence. Le Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) réalisera et financera les travaux d'éclairage public ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux de requalification du chemin des Herminiers à Francheville.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° OP09O2730 pour un montant total de 1 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 190 000 € TTC en 2013,
- 910 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 250 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.